



Communiqué de presse

Non à un moratoire économiquement nuisible, Oui à l'ouverture des magasins

Mots d'ordre d'economiesuisse pour les votations du 27 novembre 2005

economiesuisse rejette catégoriquement l'initiative dite « pour des aliments produits sans manipulations génétiques ». Ses promoteurs, issus des rangs de la gauche et des Verts, exigent un moratoire de cinq ans sur le génie génétique dans l'agriculture. Pour parvenir à leurs fins – interdire totalement cette technologie en Suisse - ils usent d'arguments malhonnêtes. Car, même si l'initiative était acceptée, l'importation d'aliments et de fourrages génétiquement modifiés resterait autorisée. Et ce ne sont pas de nouvelles interdictions et prescriptions qui renforceront l'agriculture suisse. Trompeur, ce moratoire est également inutile et nuisible. La nouvelle loi sur le génie génétique, en vigueur depuis le 1er janvier 2004, est l'une des législations les plus rigoureuses au monde. Elle régleme nte le génie génétique selon le principe « contrôler plutôt qu'interdire ». La liberté de choix des consommateurs est garantie par l'obligation de déclarer et par la coexistence de différents modes de production. La Suisse a besoin d'innovation, non d'immobilisme. La mentalité d'interdiction qui est à la base du moratoire est nuisible pour la recherche et l'économie.

En revanche, la Fédération des entreprises suisses est favorable à la révision de la loi sur le travail. Faire ses achats le dimanche dans les grandes gares et les aéroports correspond aujourd'hui à une réalité et répond à un besoin. La révision proposée consiste à inscrire dans le droit ordinaire une pratique actuellement courante. Si la modification de la loi sur le travail devait être rejetée le 27 novembre, quelque 150 commerces devraient à l'avenir fermer le dimanche. Deux mille emplois seraient touchés. Et les nombreux clients des commerces situés dans les gares en seraient aussi pour leurs frais. economiesuisse se prononce donc résolument contre la mise sous tutelle des consommateurs voulue par les syndicats ; elle est aussi favorable à des heures d'ouverture qui conviennent à la clientèle. D'autant que ce ne sont pas seulement les grandes gares qui bénéficieraient de cette réglementation, mais en tout quelque 25 centres ferroviaires régionaux de toute la Suisse.

Zurich, le 5.10.2005

Pour toutes questions : Maryline Basset, Vincent Simon 022 786 66 81

Fédération des entreprises suisses
Verband der Schweizer Unternehmen
Federazione delle imprese svizzere
Swiss Business Federation

Carrefour de Rive 1
Case postale CH-1211 Genève 3
Téléphone +41 22 786 66 81
Téléfax +41 22 786 64 50
www.economiesuisse.ch